

COMPAGNIE OU ESCADRON

Compagnie

DE

UNITÉ

Brigade de

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ

03269

PROCÈS - VERBAL N° / 19

PV N° 18/1995

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

112

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBJET : Observation d'un Phénomène Aérospatial Non Identifié, le 12.01.1995 à 22 heures 10, sur la Forêt Domaniale de annexe de

NOUS SOUSSIGNÉ(S) C, A, Gendarme affecté à la Compagnie de en résidence à la Brigade de

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, treize Janvier mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix huit heures, se présente au bureau de notre unité, Mr R J né le à demeurant, fils de, veuf, un enfant, employé, de nationalité française, qui nous déclare :

"Je me présente à vos services afin de vous relater les faits qui se sont déroulés le 12 janvier 1995 à 22 heures 10 précisément. Je me trouvais à la fenêtre de ma cuisine à l'arrière de mon habitation donnant côté Sud sur, quand à 22 heures 10, j'ai aperçu un énorme faisceau de lumière de 2 mètres de diamètre au dessus du bois de, à gauche du château d'eau, nouvellement construit. Cette forme était, du moins ressemblait à une soucoupe d'assiette d'une hauteur de 50 à 60 cm. J'ai vu sortir cette forme du bois vers le ciel et elle s'est immobilisée à 30 m de hauteur. Cette forme s'est éteinte et s'est rallumée en éclairant le bois. Puis, cette forme est partie, comme si elle avait été propulsée. Je n'ai entendu aucun bruit émanant de cette forme. Sur cette forme n'apparaissait aucune autre couleur, elle était toute blanche, avec une forte intensité, aveuglante. Cette forme est partie sans Sud-Ouest. Je l'ai observé pendant environ 2 à 3 minutes. Le temps, à ce moment-là, était bien dégagé. J'ai vu cette forme par ma propre vue, je me trouvais à 800 m de l'objet. Sa vitesse était indéterminée.

A, le 13 Janvier 1995, à 18 heures 20, Lecture faite par moi, des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue a signé au carnet de déclarations.

L'Enquêteur :

Le 13 Janvier 1995, à l'issue de l'audition de Mr R J, nous informons téléphoniquement des faits, la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de et rendons compte à notre Commandant de Compagnie à, par message n° 43/95.

..... /

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

- 1 Mr le Préfet
- 1 Mr le Général Commandant la région aérienne
- 2 Direction générale de la Gendarmerie Nationale-Bureau défense opération-Section renseignement
- 1 AUX ARCHIVES

DATE DE CLOTURE

LE 17.01.1995

SIGNATURE(S)

DESTINATAIRES

Le 14 Janvier 1995, à 08 heures 30, nous nous transportons sur la Forêt domaniale de . Une recherche d'indices et de traces est effectuée à l'endroit où le phénomène a été aperçu ainsi que sur un rayon de 500 mètres aux alentours, sans résultat positif.

Nous joignons en annexe un plan de situation sur lequel sont situés le lieu d'observation et le lieu du phénomène.

Fait et Clés à , le 17 Janvier 1995,

L'Enquêteur :